

**BONE THERAPEUTICS**  
**Société anonyme ayant fait publiquement appel à l'épargne**  
**Rue Auguste Piccard 37**  
**6041 Gosselies**  
**RPM Hainaut, Division Charleroi**  
**TVA: BE0882.015,654**  
**(la "Société")**

---

**INFORMATIONS SUR LE DROIT DES ACTIONNAIRES DE POSER DES QUESTIONS A  
L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE  
26 FEVRIER 2021 A 10:00 HEURES AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE**

---

En vertu de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs préalablement à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 février 2021.

L'exercice de ce droit est subordonné aux deux conditions suivantes :

- avoir la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement (le 11 février 2021 à minuit) ; et
- avoir informé la Société de l'intention de participer à l'assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions prévues dans la convocation.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale extraordinaire par courrier ordinaire à l'attention de Madame Valérie Roels, Bone Therapeutics, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies, par courriel à l'adresse [generalassembly@bonetherapeutics.com](mailto:generalassembly@bonetherapeutics.com), ou par télécopie au +32 71 12 10 01. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 20 février 2021 à 17h.

Durant l'assemblée générale, les administrateurs répondront aux questions qui auront été posées par les actionnaires par écrit (ou oralement en assemblée) au sujet des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société ou ses administrateurs.

Les administrateurs peuvent fournir une réponse globale à plusieurs questions ayant le même objet.